

EYSINES

Un recours en préparation

SAUVONS LE BOURG L'association de défense du patrimoine local, menée par Monique Guédon, se mobilise contre la démolition de trois maisons, rue Paranteau

Christine Morice
c.morice@sudouest.fr

Les défenseurs du patrimoine local réunis au sein de l'association EPBE (1), bien connue sous l'appellation Sauvons le bourg, viennent de se lancer dans un nouveau combat, après avoir perdu celui qui visait à annuler le programme immobilier de l'avenue de Picot porté par Bouygues.

Mobilisés derrière leur présidente, Monique Guédon, avocate en retraite, ils vont envoyer prochainement une demande de recours gracieux au maire afin d'obtenir la sauvegarde de trois maisons anciennes et d'un seul niveau de la rue Emmanuel-Paranteau. Lesquelles sont promises à la démolition.

Maisons inoccupées

Situées aux numéros 9, 11 et 11 bis, ces trois habitations inoccupées doivent en effet laisser la place à un programme immobilier porté par l'opérateur Urbanismo qui prévoit de construire à cet endroit-là trois maisons de ville d'un étage. Un projet que les adhérents de l'association EPBE ont bien l'intention de contrecarrer.

« Les trois maisons anciennes apparaissent sur le cadastre napoléonien de 1807. Certes, ce sont des habitations modestes mais les ex-

perts que nous avons mandatés assurent qu'elles peuvent être restaurées », plaide Monique Guédon. « Elles font le charme et la particularité du vieux bourg d'Eysines. Il s'agit d'habitations typiques, populaires, construites sans fondation pour les ouvriers de l'époque », poursuit la présidente qui n'accepte pas qu'elles soient frappées d'alignement. Deux d'entre elles appartiennent à Bordeaux Métropole et la troisième est une propriété privée dont les membres de l'indivision auraient justement initié les nouvelles constructions.

« En mauvais état »

Interrogée sur la question, la première adjointe chargée de l'aménagement urbain, Évelyne Frénais, ne cache pas que le recours gracieux qu'ont l'intention de déposer les riverains a peu de chance d'aboutir.

« Ces trois habitations tiennent à peine debout, elles sont en mauvais état et ne font pas partie des 72 maisons à protéger inscrites au Plan local d'urbanisme (PLU). Elles ne sont en rien remarquables » avance l'élue.

Elle explique aussi que les autorités locales vont profiter de cette « opportunité » pour utiliser les possibilités qu'offre le PLU afin de



Frédéric Guiraud et Jacques Proteau, membres de l'association, aux côtés de Monique Guédon, la présidente. PHOTO C.M.

construire plus en retrait de la rue. Cela permettrait la création d'un trottoir, ce qui constituerait une amélioration en matière de sécurité.

Mais l'argument est jugé « loufoque » par Monique Guédon, pour qui ce « décrochage » n'aurait aucun sens puisque le trottoir resterait tel qu'il est, c'est-à-dire très étroit dans la continuité de la rue.

« Dans le vieux bourg, les maisons ne sont pas alignées, pour nous c'est un faux problème, un prétexte avancé pour démolir ces

trois maisons anciennes », répond l'ancienne avocate.

Menace d'une action en justice

Si le recours gracieux n'est pas suivi d'effets, l'association pourrait bien déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux afin d'obtenir l'annulation des permis de démolir et de construire en date du 16 mai 2019.

(1) EPBE comme Environnement et patrimoine du Bourg d'Eysines